ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

LY6-7

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 6463

Echéance de validité de l'attestation (1): **26/07/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 20.19.271.003.1 du 01/05/2020

Vérificateur:

TACHY CHOLETAIS

6 rue de tours

49300 CHOLET

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: M.A.N.

Type véhicule: NST06SL1DS

N° de Chassis: WMA06SZZ9BW159033

N° d'Immatriculation: BR-355-JV

Exploitant:

Fait le: 27/07/2026 Lieu: CHOLET

Le contrôleur: HAY Jean-françois

Signature :

(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour

Copyright © Ubbeo 2026